

Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire

du samedi 23 juin 2018

La séance est ouverte à 14h35

Présents au titre du Comité directeur :

- Nelson Fontaine
- David Suriray
- Jean-Paul Arlanda
- Harry Gence
- Jean-Sébastien Pothin
- Matthieu Sautron

Présents au titre de l'Assemblée générale :

- Nelson Fontaine - club de la Cressonnière
- Luc Gastrin - Club SMTT
- Harry Gence – club CP Possession
- Cédric Fritsch - PICP
- Frédéric Arhan - COM
- Marc Dubourdieu - TTT
- Eric Law Wun - AOR
- Sandy Rasandisona - CDTT
- Laurent Hamerel – TT Saint Pierre

Présent en tant que délégué de la CIT :

- Jean-Marc Jacques

Harry Razafinarivo (HR) précise que cette AGE a été convoquée suite à la demande de 4 clubs sur la base d'un manque de clarté dans l'administration de la ligue.

Il justifie les reports des AG précédentes du fait de la demande de certains clubs pour des problèmes règlementaires ce qu'il ne conteste pas.

Il indique qu'en ce qui concerne les demandes de subventions, il n'a pas pu les faire en 2017 car « on » lui a conseillé de ne pas le faire car il ne pouvait pas produire de rapport d'activité, ni de rapport financier.

Il a demandé l'aide de Cédric Agathe et de Patrice Fen Chong, ancien trésorier de la ligue, pour finaliser les 4 derniers mois de 2016 sur le financier.

Jean-Marc Jacques reprend le déroulé de l'ordre du jour en précisant qu'il est demandé une situation financière de la ligue. Il pose donc les questions suivantes à HR :

- Avez-vous un budget prévisionnel 2018 ? Réponse de HR : Non

- Avez-vous un budget prévisionnel 2017 ? : réponse de HR : Non
- Avez-vous un livre de compte ? : réponse de HR : Non, juste des factures
- Avez-vous des relevés bancaires : réponse de HR ; depuis aout 2017, les relevés bancaires sont chez Nelson. Il indique qu'il a mandaté un cabinet comptable pour sortir un compte de résultat 2017.

JMJ demande: avez-vous un compte rendu sportif ?

Nelson Fontaine s'engage à fournir les comptes rendus sportif, il ne les a pas aujourd'hui.

Nelson Fontaine est interrogatif sur un point : la fédération a enlevé la délégation à la ligue mais la LRTT est une association donc elle peut continuer à fonctionner sans avoir de délégation.

Jean-Marc Jacques lui précise qu'effectivement l'association peut fonctionner comme une association sans délégation de la fédération, mais ce ne sera plus sous LRTT, il faudra créer une autre association. Il faut en mesurer les implications : les joueurs ne pourront plus aller en championnat de France, les classements ne seront plus reconnus et la Réunion ne pourra pas être représentée aux jeux des îles.

Nelson Fontaine demande ce qui se passerait si les membres de l'association ne démissionnent pas.

JMJ lui indique que le comité directeur n'est plus représentatif car il ne compte plus que 6 membres non démissionnaires, donc un nombre inférieur au quorum qui est de 8 membres.

Il demande aux 6 membres du CD présents s'ils démissionnent, 5 confirment leur non démission et un donnera sa position la semaine prochaine.

JMJ : précise le retrait de la délégation : le conseil fédéral a examiné les pièces concernant la ligue, les 27 ont voté le retrait sur 27 membres.

Il propose que l'AG élective se tienne le 1^{er} septembre 2018, car il faut que la convocation soit faite deux mois avant pour respecter les délais.

(1)Vote sur la date du 1^{er} septembre :

Contre : 0

Pour : à l'unanimité

L'AG élective se tiendra le 1^{er} septembre 2018

(2) Acceptez-vous que la CIT FFTT organise les élections de la LRTT 2018 au 1^{er} septembre 2018 (vote à bulletin secret)

OUI :16

NON : 11

La Commission Interne de Transition organisera l'Assemblée Générale

JMJ précise que la convocation sera envoyée d'ici la fin du mois.

Il indique également que les clubs vont recevoir de la fédération une facture qui sera globale sur les saisons 2016-2017 et 2017 -2018. Si les clubs ont payé, il suffira de justifier les sommes versées et faire un chèque pour la différence.

Un compte spécial dédié sera créé à la FFTT, il comptabilisera les chèques que les clubs verseront. Les chèques seront envoyés à JMJ et libellés à l'ordre de la FFTT.

HR indique qu'il déposera les documents financiers et moyens de paiements au CROS lundi 25 juin 2018.

HR demande quels sont les participants locaux de la CIT.

Jean-Marc Jacques indique qu'il est le représentant de la CIT national au niveau local et que tout ce qui est préparé au niveau local est validé par le national. La saison sportive est préparée par la CIT : modes de sélection pour les JIOI, le calendrier pour la saison à venir et les compétitions qui ne le sont pas sont saisies dans SPID. Au niveau local, la commission sportive est représentée par M. Ha Sum, Christophe Mouquet et Vincent Trinquier

La réunion prend fin à 15h35.

Le délégué de la CIT

Jean-Marc JACQUES